

bpa

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Mobile : la revue d'éducation physique et de sport**

Band (Jahr): **4 (2002)**

Heft 4

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Sécurité

Plaisir assuré lors d'excursions!

Quand on sort de son environnement familial pour partir à l'aventure avec son groupe de sport ou sa classe, on assume une responsabilité à laquelle il faut se préparer.

Christoph Müller

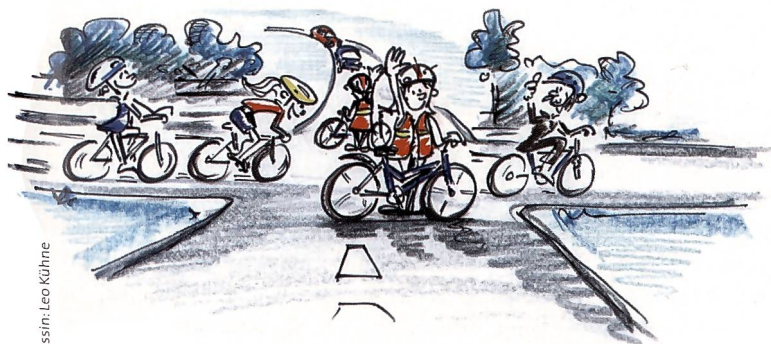
Avec la condamnation d'un enseignant, en 1996, à la suite d'un accident qui avait coûté la vie à un élève lors d'une randonnée en montagne, un vent d'inquiétude s'est mis à souffler dans le métier, faisant naître question après question. Ne vaut-il pas mieux renoncer à partir en montagne avec les élèves? Faut-il consulter un avocat avant toute randonnée à vélo? Quelles mesures adopter pour organiser sa sortie le plus sûrement du monde?

Un concept de sécurité pour chaque randonnée

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, l'enseignant est, compte tenu de son devoir de garde, responsable de l'intégrité physique et psychique des élèves qui lui sont confiés. Mais les tours à vélo, à rollers ou en montagne comportent un potentiel de risques accru par rapport aux activités «normales», ce qui nécessite d'autant plus d'attention. Si on ne saurait écarter à coup sûr tous les dangers, on peut adopter des mesures judicieuses pour organiser une randonnée avec le minimum de risques. La solution ne consiste en aucun cas à éviter les activités en plein air, mais à planifier, réaliser et évaluer avec le plus grand soin les nombreuses occasions de se dépenser à pied ou sur deux roues. Le bpa recommande d'élaborer un concept de sécurité pour chaque randonnée. La liste de contrôle ci-après recense les points essentiels, mais elle n'a rien d'exhaustif!

Un minimum de connaissances juridiques – pas besoin d'avoir fait des études de droit! – est aussi recommandé. Un aide-mémoire sur les différents problèmes liés à la responsabilité peut être obtenu auprès de l'Association faïtière des enseignantes et des enseignants suisses ou téléchargé sous www.lch.ch (en allemand seulement, malheureusement).

m



Dessin: Leo Kühne

Liste de contrôle

Préparation

- Prospecter personnellement l'itinéraire choisi et effectuer une reconnaissance des lieux.
- Adapter le degré de difficulté en fonction des capacités des participants.
- Informer les parents (voire les autorités, le cas échéant).
- Fixer des règles de comportement avec les participants.
- Contrôler le matériel (chaussures, vélos, rollers, protections, pharmacie).

Formation

- Commander le Safety Tool correspondant sous www.safetytool.ch («Randonnées», «Randonnées à vélo», «Inline-Skating», «Baignade») et résoudre les tâches proposées avec les participants.

Comportement

- Annoncer le départ du groupe en indiquant l'itinéraire choisi; de même, annoncer son retour.
- Porter les protections nécessaires (ne pas oublier de se protéger contre le soleil ou les intempéries).
- Ne pas quitter les itinéraires balisés ou autorisés (tourisme pédestre, itinéraires cyclistes, itinéraires pour rollers).
- Observer constamment les participants et tenir compte des signaux d'alarme (peur, épuisement, etc.).

Le conseil pratique!

Entraîner les élèves à régler la circulation aux carrefours lors d'une randonnée à vélo: les deux cyclistes de tête (bien visibles grâce à un gilet muni de bandes réfléchissantes) se postent au croisement avec leur vélo et stoppent le trafic transversal en levant le bras jusqu'à ce que tout le groupe soit passé; ils doivent ensuite rejoindre leurs camarades.

Vous trouverez d'autres conseils de sécurité pour les randonnées à vélo dans le safety tool joint à ce numéro.

Informations utiles: Bureau suisse de prévention des accidents bpa, service Sport, Laupenstrasse 11, case postale, 3001 Berne. Tél. 031/390 22 22, fax 031/390 22 30, sport@bfu.ch, www.bpa.ch et www.safetytool.ch